



## DANS LE CADRE DE LA GESTION LIBRE DÉCOUVREZ LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT

### Des services<sup>(1)</sup> qui optimisent l'efficacité et la sécurité de votre placement

En complément du choix de vos supports d'investissement, ces services contribuent à rendre votre placement plus efficace et plus sûr, en le personnalisant en fonction de vos objectifs et de votre situation.

#### ■ SÉCURISATION DES GAINS

**Pour préserver vos gains acquis sur les marchés financiers.**

**Son principe :** Pour chaque support en unités de compte<sup>(2)</sup> choisi, lorsque les gains constatés dépassent un seuil que vous avez fixé, ceux-ci sont automatiquement arbitrés vers le support Sécurité en euros sans risque de perte en capital. Ainsi, vous sécurisez régulièrement la performance de vos supports en unités de compte. Vous choisissez librement le ou les supports auxquels vous souhaitez associer ce service et fixez pour chacun le seuil de gain.

#### ■ DYNAMISATION DU RENDEMENT

**Pour dynamiser votre capital sans risque pour votre capital initial.**

**Son principe :** Ce service concerne le support Sécurité en euros. La totalité du rendement constaté au 31 décembre de chaque année sur ce support est arbitrée automatiquement le 1<sup>er</sup> jour ouvré du mois de mars de l'année suivante vers les supports en unités de compte<sup>(2)</sup> de votre choix. Le rendement de votre support Sécurité en euros profitera ainsi progressivement de la performance des marchés financiers sur le long terme, sans risque pour votre capital initial, restant investi sur le support Sécurité en euros.

#### ■ ALLOCATION CONSTANTE

**Pour maintenir dans le temps votre allocation d'actifs personnalisée.**

**Son principe :** La répartition de votre capital entre vos supports d'investissement est automatiquement et régulièrement rééquilibrée. Tous les trois mois, un arbitrage rééquilibre automatiquement votre capital, de manière à maintenir la répartition initiale que vous aviez définie avec l'aide de votre Conseiller. Vous pouvez modifier à tout moment cette répartition. Le service d'Allocation Constante est exclusif de tout autre service.

#### ■ LIMITATION DES PERTES

**Pour réagir en cas de baisse des marchés sur vos supports en unités de compte.**

**Son principe :** Pour chaque support en unités de compte<sup>(2)</sup> choisi, lorsque la baisse constatée dépasse le seuil que vous avez fixé, le montant restant sur le support est automatiquement arbitré vers un support Monétaire, de manière à vous laisser le temps de définir une nouvelle allocation avec l'aide de votre Conseiller.

#### ■ INVESTISSEMENT PROGRESSIF

**Pour augmenter progressivement votre exposition aux marchés financiers.**

**Son principe :** Votre capital est initialement investi sur le support d'attente (support monétaire ou le support Sécurité en euros). Selon la durée choisie (3 mois, 6 mois, 1 an) et la fréquence que vous définissez, le capital investi sur le support d'attente est arbitré en douze échéances vers l'allocation de votre choix. Vous lissez ainsi l'exposition de votre investissement sur les marchés financiers.

## 2 LA GESTION À HORIZON

**Une gestion qui optimise votre capital sur la durée.** Vous choisissez votre horizon de placement en fonction de la date de réalisation de votre projet : départ à la retraite, études des enfants, concrétisation de votre projet...

Vous déterminez le montant et la fréquence des versements que vous souhaitez effectuer. Votre investissement est alors réparti sur une grille d'allocation qui vous est communiquée à la souscription et qui se sécurise au fur et à mesure que la date de réalisation de votre projet approche.

# Les principales caractéristiques du contrat

## ORADÉA CAPITALISATION

LA SOUSCRIPTION DE CE CONTRAT EST PERMISE UNIQUEMENT AUX INVESTISSEURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE « U.S. PERSON » (TELLE QUE CETTE EXPRESSION EST DÉFINIE DANS LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE FÉDÉRALE AMÉRICAINE).

### MODES DE GESTION

- La **Gestion Libre**.
- La **Gestion à Horizon**.

### VERSEMENTS

- **Versement initial** : 1 200 euros avec un minimum de 75 euros par support.
- **Versements libres** : 1 200 euros par support.
- **Versements programmés** : minimum par support en fonction de la périodicité choisie :
  - 75 euros par support et par mois.
  - 225 euros par support et par trimestre.
  - 450 euros par support et par semestre.
  - 900 euros par support et par an.

### FRAIS MAXIMUM SUR VERSEMENTS

5 % du montant de chaque versement.

### ARBITRAGES

- **Gestion à Horizon** : les arbitrages sont effectués automatiquement et gratuitement en fonction de la grille de répartition et de la durée restant jusqu'à la date prévue de départ à la retraite.
- **Gestion Libre** : vous pouvez changer à tout moment la répartition de votre épargne entre les différents supports proposés. Vous procédez alors à un arbitrage d'un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports.
- **Montant minimum de l'opération et montant du capital restant sur un support d'origine** : 75 euros.
- **Arbitrages en sortie du support Sécurité en euros** possibles sous certaines conditions.

### SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT

- **Sécurisation des gains, limitation des pertes et dynamisation du rendement** :  
**montant minimum par support** à la mise en place : 1 200 euros.
- **Allocation constante** :  
**montant minimum sur le contrat** à la mise en place : 1 200 euros,  
**montant minimum arbitré** : 200 euros,  
**fréquence d'arbitrage** : trimestrielle.
- **Investissement progressif** :  
**montant minimum sur le support monétaire ou Sécurité en euros** à la mise en place : 7 500 euros.

### FRAIS D'ARBITRAGE

- 1 % des sommes arbitrées.

A ce taux s'ajoute 0,50 % pour un arbitrage provenant d'un support immobilier (hors SCPI).

### FRAIS DE GESTION

- Montant : 0,991 % par an pour la Gestion Libre et Gestion à Horizon.
- Les frais de gestion annuels pour les supports SCPI sont de 1,193 %.
- Mode de prélèvement :
    - sur le support Sécurité en euros** : diminution chaque année de la participation aux bénéfices,
    - sur les supports en unités de compte** : minoration chaque mois du nombre d'unités de compte.

### DISPONIBILITÉ

- À tout moment, le rachat total ou partiel de l'épargne est possible sans aucune pénalité contractuelle après application de la fiscalité en vigueur.
- Une avance est possible dès la fin de la première année de souscription.

### UTILISATION PATRIMONIALE

**Vous pouvez souscrire ORADÉA CAPITALISATION notamment pour :**

- Limiter votre assiette imposable à l'ISF.
- Souscrire en démembrement de propriété.
- Transmettre un patrimoine personnel ou des biens professionnels.

### Avec ORADÉA CAPITALISATION vous êtes informé par :

- 2 relevés quadrimestriels (mai, septembre) donnant la situation de votre contrat et le rappel du quadrimestre précédent,
- un relevé de situation annuel arrêté au 31 décembre de chaque année et envoyé au début de l'année suivante.

**Vous trouverez les caractéristiques détaillées du contrat ORADÉA CAPITALISATION dans la Note d'Information remise lors de votre souscription.**

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE.

CONTRAT DE CAPITALISATION MULTISUPPORT, MULTIGESTIONNAIRE



# ORADÉA CAPITALISATION

Optimisez la fiscalité de votre patrimoine.

SOCIÉTÉ ANONYME  
D'ASSURANCE SUR LA VIE  
ET DE CAPITALISATION

ORADEA VIE  
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

# ORADÉA CAPITALISATION

ORADÉA CAPITALISATION est un contrat de capitalisation multisupport et multigestionnaire. Il vous offre un large choix de supports en unités de compte, représentatifs des différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion.

Vous bénéficiez également d'une grande liberté d'action :

- Après un versement initial, vous pouvez alimenter votre contrat ORADÉA CAPITALISATION par des versements libres et/ou opter pour la mise en place d'un programme de versements<sup>(1)</sup>. Vous êtes libre de modifier ou de suspendre ce dernier à tout moment et gratuitement.
- Vous pouvez effectuer à tout instant des arbitrages entre les différents supports en unités de compte<sup>(2)</sup> proposés au sein du contrat.
- Vous bénéficiez d'une disponibilité de votre capital<sup>(1)</sup> à tout moment sans aucune pénalité.
- Vous avez également la possibilité dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année de souscription de demander une avance<sup>(1)</sup>.

(1) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Note d'Information du contrat et le règlement général des avances en vigueur à la date de la dernière avance réalisée.

(2) Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. En effet cette dernière, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ces fluctuations peuvent ainsi entraîner un risque de perte en capital, les performances passées ne préjugant pas des performances futures.



LES STRATÉGIES PATRIMONIALES ET AVANTAGES FISCAUX

# D'ORADÉA CAPITALISATION

## L'OPTIMISATION DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE

En l'état actuel de la réglementation de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) :

- **Les contrats de capitalisation** peuvent être déclarés pour leur valeur nominale, c'est-à-dire le montant des versements que vous avez effectués.
- **La valorisation du contrat ORADÉA CAPITALISATION**, c'est-à-dire la différence entre la valeur de rachat au 1<sup>er</sup> janvier (incluant les intérêts et les plus-values) et le nominal, est ainsi exonérée d'ISF pendant toute la durée du contrat.

## LA TRANSMISSION DE SON VIVANT OU PAR DÉCÈS

- **ORADÉA CAPITALISATION peut faire l'objet d'une donation notariée et bénéficiaire<sup>(1)</sup>** :
  - des avantages juridiques et fiscaux propres aux donations,
  - de la conservation par le nouveau titulaire de l'antériorité, notamment fiscale, du contrat.
- **En cas de décès**, ORADÉA CAPITALISATION ne se dénoue pas automatiquement s'il est attribué à un nouveau titulaire. Celui-ci en conserve toute l'antériorité fiscale.

## LA SOUSCRIPTION PAR DES PERSONNES MORALES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS PATRIMONIALES

ORADÉA CAPITALISATION peut être souscrit par des personnes physiques mais aussi par des personnes morales<sup>(2)</sup> soumises à l'impôt sur le revenu.

## LE RÉEMPLOI DE FONDS ISSUS D'UN DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

ORADÉA CAPITALISATION offre la possibilité d'une souscription conjointe par un nu-proprétaire et un usufruitier, avec des fonds issus d'un démembrement de propriété.

Dans ce cas, une convention adjointe à la souscription détermine les droits respectifs du nu-proprétaire et de l'usufruitier, ce dernier étant par exemple autorisé à effectuer des rachats partiels sur le contrat, sous certaines conditions.

## LES AVANTAGES FISCAUX

**ORADÉA CAPITALISATION bénéficie également d'avantages fiscaux communs avec l'assurance vie :**

- **Une imposition réduite des intérêts et des plus-values, à partir de la 8<sup>e</sup> année du contrat.** Lors d'un rachat partiel, seule la partie des produits (intérêts et plus-values) incluse dans le rachat est fiscalisée. Deux options sont alors possibles : soit intégrer ces produits dans la déclaration de revenus, soit choisir le prélèvement forfaitaire libératoire dont le taux est dégressif selon l'antériorité de votre contrat (à partir de la 8<sup>e</sup> année : 7,5 % après abattement annuel de 4 600 euros pour une personne seule ou 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à l'imposition commune).

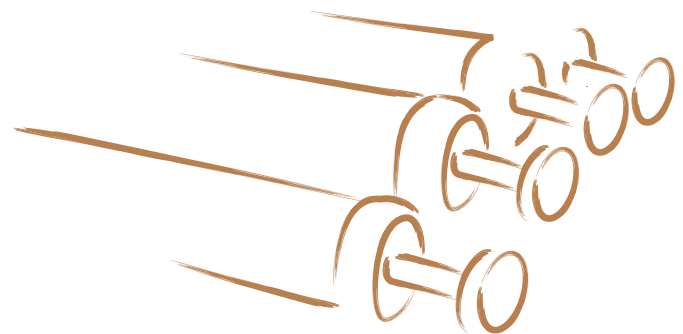
Les prélèvements sociaux représentent 15,5 % du montant des intérêts et plus-values imposables.

- **Des arbitrages en franchise d'impôts<sup>(4)</sup>**

Les opérations d'arbitrages entre les supports ne sont soumises à aucune fiscalité tant que le capital reste investi dans le contrat. Elles n'entrent pas non plus en compte pour le calcul du seuil annuel de cession de valeurs mobilières.

La fiscalité décrite est celle en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de la fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge du souscripteur.



(3) Dans les conditions prévues par l'engagement déontologique de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) du 21 juin 2011.

(4) Si l'arbitrage clôt le support en euros, les prélèvements sociaux s'appliqueront, le cas échéant, sur la part des produits imposables.

# LES 2 MODES DE GESTION D'ORADÉA CAPITALISATION

## 1 LA GESTION LIBRE

**Vous accédez à une gamme complète de supports d'investissement pour mettre en place votre stratégie de diversification.**

### ■ LE SUPPORT SÉCURITÉ EN EUROS

Vous accédez au support Sécurité en euros, à la solidité et à la qualité reconnues, géré pour garantir sur le long terme une revalorisation régulière en toute sécurité.

Il vous assure **une garantie absolue** : profitez d'une garantie du capital investi sur le support Sécurité en euros et disposez à tout moment de votre capital<sup>(1)</sup>.

### ■ UNE GAMME DE PLUS DE 400 SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE<sup>(2)</sup>

L'offre financière d'ORADÉA CAPITALISATION est régulièrement enrichie et une cellule d'expertise financière est consacrée à l'étude et à la sélection des supports en unités de compte, pour vous faire bénéficier à tout moment du meilleur de la gestion mondiale.

Au travers de cette offre, vous accédez à une large gamme de supports en unités de compte, sélectionnés sur des critères de qualité et de performances, qui vous donne accès à une véritable expertise pour investir sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, fonds garantis, immobilier...), zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion.

ORADÉA VIE met à la disposition de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine ORADÉA REFERENCE, une sélection de quarante supports en unités de compte remarquables pour la qualité et la régularité de leurs performances<sup>(5)</sup>. La méthodologie sur laquelle repose la sélection se veut rigoureusement fondée sur des critères objectifs de performances à court et moyen terme tout en assurant une représentativité des principales classes d'actifs.

## LE + DE L'OFFRE FINANCIÈRE

- **une gamme de supports immobiliers (SCI, SCPI)<sup>(6)</sup>** pour vous permettre de bénéficier des rendements potentiellement attractifs de cette classe d'actifs.
- **une gamme de 24 trackers<sup>(7)</sup> (ETF)** représentatifs des principaux marchés internationaux pour vous permettre de diversifier votre investissement. Cette sélection de trackers (ETF) actions et obligations a pour objectif de vous faire bénéficier d'opportunités sur des zones géographiques ou secteurs spécifiques. Elle est actualisée régulièrement pour optimiser son adéquation aux conditions de marché.

### Des partenaires prestigieux :



(5) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(6) Supports dont les garanties sont exprimées en unités de compte représentatives de parts de SCI ou de SCPI.

(7) Un ETF (Exchange Traded Fund) est un OPC ayant pour objectif de répliquer un indice des marchés actions ou de taux. Ainsi, la performance de ce type de support dépend de la variation à la hausse ou à la baisse de l'indice que l'ETF réplique. Les trackers sont également cotés en Bourse et peuvent s'échanger sur le marché.